|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] |  | Distr.GÉNÉRALECBD/WG2020/2/211 janvier 2020FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRÈS-2020

Deuxième réunion

Rome, 24-29 février 2020

Point 3 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

**APERÇU DES RÉSULTATS DES CONSULTATIONS MENÉES ET DES AUTRES CONTRIBUTIONS REÇUES DEPUIS LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL, EN LIEN AVEC LA PRÉPARATION DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRÈS-2020**

# *Note de la Secrétaire exécutive*

# INTRODUCTION

1. La Conférence des Parties a établi, dans sa décision [14/34](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-34-fr.pdf), le processus d’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, qui comprend des consultations menées dans le cadre de forums de discussion en ligne et d’ateliers mondiaux, régionaux et thématiques. Plusieurs consultations ont été menées ou amorcées en réponse à cette décision. De plus, le Secrétariat a mis sur pied une page Web pour toutes les activités liées à la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, qui comprend un calendrier des principaux événements et une page dédiée aux coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.[[2]](#footnote-2)
2. Les consultations menées à ce jour ont reçu l’appui de plusieurs Parties et organisations, dont l’Afrique du Sud, l’Allemagne, l’Australie, l’Autriche, le Brésil, le Canada, la Finlande, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, la Serbie, la Suède, la Suisse, l’Union européenne et l’Uruguay, ainsi que de l’Union africaine, du Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations pour l’environnement et d’ONU Femmes.
3. Le présent document, préparé avec l’orientation des coprésidents du Groupe de travail, présente un aperçu des consultations menées depuis la première réunion du Groupe de travail. La partie II offre de l’information sur l’apport des organes subsidiaires de la Convention au cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. La partie III présente de l’information sur les exposés écrits reçus en réponse à deux notifications. La partie IV contient de l’information sur les réunions de consultation et autres événements organisés par le Secrétariat et ses partenaires. La partie V présente de l’information sur les prochaines consultations organisées par le Secrétariat et ses partenaires et la partie VI propose de l’information sur les réunions d’intérêt organisées par d’autres organisations.

# II. APPORT DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONVENTION

1. Dans sa décision 14/34, la Conférence des Parties demande à l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de contribuer à l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après 2020 à ses vingt-troisième et vingt-quatrième réunions et en appui aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée. De plus, le Groupe de travail à composition non limitée, à sa première réunion, au mois d’août 2019, a invité l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à fournir des éléments d’orientation sur des objectifs précis, des cibles SMART, des indicateurs, des valeurs de référence et des cadres de suivi, dans le contexte du rapport d’évaluation mondiale du la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), en lien avec les moteurs de l’appauvrissement de la diversité biologique, afin de réaliser un changement transformationnel dans la limite des trois objectifs de la Convention.[[3]](#footnote-3) L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a recensé des éléments d’orientation scientifique et technique pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 lors de sa vingt-troisième réunion, en réponse à ces demandes. L’orientation développée par l’Organe subsidiaire est jointe en annexe à la décision 23/1.
2. Dans sa décision 14/34, la Conférence des Parties demande au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’article 8 j) et les dispositions connexes d’émettre, à sa onzième réunion, des recommandations concernant le rôle possible des connaissances traditionnelles, de l’utilisation durable coutumière et de la contribution des mesures collectives des peuples autochtones et des communautés locales au cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, à sa première réunion, au mois d’août 2019, a invité le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’article 8 j) et les dispositions connexes à conseiller le Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, à sa deuxième réunion, sur le rôle possible des connaissances traditionnelles, de l’utilisation durable coutumière et de la contribution des mesures collectives des peuples autochtones et des communautés locales au cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et à en examiner les aspects pertinents lors de l’élaboration de son futur programme de travail. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’article 8 j) et les dispositions connexes a élaboré, à sa onzième réunion, des éléments de travail possibles pour l’intégration de la nature et de la culture au cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 en réponse à ces demandes. Ces éléments possibles sont présentés en annexe à la recommandation 11/3. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’article 8 j) et les dispositions connexes a aussi invité les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 à prendre note des conclusions du Dialogue thématique mondial des peuples autochtones et des communautés locales sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 lors de l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité biologique pour l’après-2020.[[4]](#footnote-4)
3. Conformément aux demandes mentionnées ci-dessus, l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à sa vingt-quatrième réunion, et l’Organe subsidiaire chargé de l’application, à sa troisième réunion, examineront les enjeux d’intérêt pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la perspective de leurs mandats respectifs. Les ordres du jour des deux réunions en tiendront compte.[[5]](#footnote-5)

# III. EXPOSÉS DES POINTS DE VUE

1. Le Groupe de travail, à sa première réunion, a invité les Parties, les autres gouvernements, les organisations compétentes et les parties prenantes à remettre des exposés sur la structure du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 à la Secrétaire exécutive avant le 15 septembre 2019.[[6]](#footnote-6) L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, dans sa recommandation 23/1, prie la Secrétaire exécutive d’inviter les Parties et autres, à préparer des exposés de points de vue, notamment sur les cibles possibles, les indicateurs et les valeurs de référence liés aux moteurs de l’appauvrissement de la diversité biologique, ainsi que sur la conservation des espèces et l’intégration de la biodiversité à tous les secteurs. Les exposés reçus en réponse aux deux invitations et antérieurement ont été compilés sur le site https://www.cbd.int/conferences/post2020/submissions.

# IV. RÉUNIONS DE CONSULTATION ET AUTRES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE SECRÉTARIAT ET SES PARTENAIRES

1. Le Secrétariat, en collaboration avec ses partenaires et avec l’orientation des coprésidents, a organisé plusieurs réunions sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 entre la première réunion du Groupe de travail et le 31 décembre 2019, à savoir :
	1. Atelier thématique sur la restauration des écosystèmes pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, Rio de Janeiro, Brésil, 6-8 novembre 2019;[[7]](#footnote-7)
	2. Atelier thématique sur la diversité biologique marine et côtière pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, Montréal, Canada, 13-15 novembre 2019;[[8]](#footnote-8)
	3. Dialogue thématique mondial des peuples autochtones et des communautés locales sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, Montréal, Canada, 17-18 novembre 2019;[[9]](#footnote-9)
	4. Atelier d’experts sur la stratégie de communication pour 2020, Montréal, Canada, 21-22 novembre 2019;[[10]](#footnote-10)
	5. Atelier sur la base de connaissances pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 : Cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et Évaluation mondiale de l’IPBES, Montréal, Canada, 23 novembre 2019;[[11]](#footnote-11)
	6. Réunion d’information informelle des coprésidents sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, Montréal, Canada, 24 novembre 2019;[[12]](#footnote-12)
	7. Atelier thématique sur les mesures de conservation fondées sur les zones, Montréal, Canada, 1-3 décembre 2019.[[13]](#footnote-13)

# V. PROCHAINES RÉUNIONS DE CONSULTATION ET AUTRES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE SECRÉTARIAT ET SES PARTENAIRES

1. Le Secrétariat, en collaboration avec ses partenaires et avec l’orientation des coprésidents, organisera plusieurs réunions sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 au cours de l’année 2020, à savoir :
	1. Atelier thématique sur la mobilisation des ressources pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, Berlin, Allemagne, 14-16 janvier 2020 ;[[14]](#footnote-14)
	2. Consultation thématique sur la transparence du mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d’établissement des rapports pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, Rome, 20-22 février 2020;[[15]](#footnote-15)
	3. Consultation thématique sur le renforcement des capacités et la coopération technique et scientifique pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, Rome, 1-2 mars 2020;[[16]](#footnote-16)
	4. Atelier d’experts sur la transparence du mécanisme de mise en œuvre, de suivi, d’établissement des rapports et d’examen, Kunming, Chine (date à confirmer).
2. En plus de ces réunions prévues, des ressources sont activement sollicitées pour l’organisation de réunions en lien avec l’utilisation durable de la diversité biologique ainsi que l’accès et le partage des avantages.

**VI. CONSULTATIONS ET RÉUNIONS ORGANISÉES PAR LES PARTIES ET AUTRES**

1. La décision 14/34 encourage les Parties et autres à organiser des dialogues sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et à communiquer les résultats de ces dialogues dans le mécanisme de centre d’échange de la Convention et par d’autres moyens pertinents. Les réunions suivantes ont été organisées ou prévues :
	1. Atelier thématique d’experts sur les démarches portant sur les paysages pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la huitième Conférence mondiale sur le partenariat international pour l’initiative Satoyama, Kumamoto, Japon, 3-6 septembre 2019;[[17]](#footnote-17)
	2. Atelier thématique sur les droits de la personne comme condition de facilitation dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, Chiang Mai, Thaïlande, 18-20 février 2020;
	3. Atelier des gouvernements infranationaux, régionaux et locaux sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, Édimbourg, Écosse, Royaume-Uni, 1-3 avril 2020;
	4. Atelier des conventions liées à la diversité biologique sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Berne II), Berne, 25-27 mars 2020.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* CBD/WG2020/1/1. [↑](#footnote-ref-1)
2. https://www.cbd.int/conférences/post2020 [↑](#footnote-ref-2)
3. CBD/WG2020/1/5. Voir le paragraphe 7 des conclusions. [↑](#footnote-ref-3)
4. Voir les annexes I et II au document CBD/POST2020/WS/2019/12/2. [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir les documents CBD/SBSTTA/24/1, CBD/SBI/3/1 et CBD/SBI/3/1/Add.1 [↑](#footnote-ref-5)
6. Les exposés reçus sont résumés dans le document CBD/POST2020/PREP/1/INF/3. [↑](#footnote-ref-6)
7. https://www.cbd.int/meetings/POST2020-WS-2019-11 [↑](#footnote-ref-7)
8. https://www.cbd.int/meetings/POST2020-WS-2019-10 [↑](#footnote-ref-8)
9. https://www.cbd.int/meetings/POST2020-WS-2019-12 [↑](#footnote-ref-9)
10. https://www.cbd.int/meetings/POST2020-WS-2019-13 [↑](#footnote-ref-10)
11. https://www.cbd.int/meetings/POST2020-WS-2019-14 [↑](#footnote-ref-11)
12. https://www.cbd.int/meetings/POST2020-INFORMAL-2019-01 [↑](#footnote-ref-12)
13. https://www.cbd.int/meetings/POST2020-WS-2019-09 [↑](#footnote-ref-13)
14. https://www.cbd.int/meetings/POST2020-WS-2020-03 [↑](#footnote-ref-14)
15. https://www.cbd.int/meetings/POST2020-WS-2020-01 [↑](#footnote-ref-15)
16. https://www.cbd.int/meetings/POST2020-WS-2020-02 [↑](#footnote-ref-16)
17. https://ias.unu.edu/en/news/news/ipsi-8-global-conference-workshop-focus-on-next-global-biodiversity-framework.html [↑](#footnote-ref-17)